



CH-3003 Berne
OFSP

Aux destinataires de la liste ci-après
Par courriel

Notre référence : APC
Berne, le 8 août 2022

Dépistage de la variole du singe

Mesdames, Messieurs,

Nous nous permettons de vous faire parvenir ci-après des informations importantes concernant le dépistage de la variole du singe.

À l'heure actuelle, aucune position dans la liste des analyses (annexe 3 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, OPAS, RS 832.112.31) ne permet de facturer l'analyse de biologie moléculaire du virus de la variole du singe à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Il est interdit de facturer une analyse non répertoriée dans la LA en utilisant la position d'une autre analyse (p. ex. 3156.00 Poxvirus). L'AOS ne rembourse pas le coût des analyses de laboratoire qui ne figurent pas dans la LA.

La Confédération prend en charge les coûts de l'analyse de la variole du singe, pour autant que le test soit effectué dans le Centre national de référence pour les infections virales émergentes (CRIVE) dans le cadre du contrat existant entre l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), conformément à l'art. 17 de la loi sur les épidémies (LEp, RS 818.101). Les coûts des analyses effectuées en dehors du CRIVE ne sont pas pris en charge par la Confédération.

Conformément à l'art. 71 LEp, les cantons assument les coûts de dépistage de la variole du singe, pour autant que les analyses aient été prescrites individuellement par le service du médecin cantonal en vertu de l'art. 36 LEp.

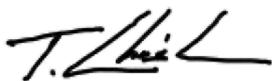
Nous vous prions de bien vouloir informer vos membres en conséquence.

Veuillez envoyer vos questions sur la variole du singe à l'adresse EPI@bag.admin.ch. Pour tout renseignement sur l'AOS, merci de vous adresser à Leistungen-Krankenversicherung@bag.admin.ch.

Vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Mesdames,

Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de la santé publique



Thomas Christen
Directeur suppléant OFSP
Responsable de l'Unité de direction
Assurance maladie et accident

Destinataires :

- Santésuisse, Römerstrasse 20, 4502 Soleure, mail@santesuisse.ch
- Curafutura, Gutenbergstrasse 14, 3011 Berne, info@curafutura.ch
- FAMH, secrétariat général, Altenbergstrasse 29, case postale 686, 3000 Berne 8, info@famh.ch, nicolas.vuilleumier@hcuge.ch
- H+ les hôpitaux de Suisse, secrétariat général, Lorrainestrasse 4 A, 3013 Berne, geschaefstss-telle@hplus.ch
- FMH, secrétariat général, Elfenstrasse 18, case postale, 3000 Berne 16, info@fmh.ch
- CDS, Maison des cantons, Speichergasse 6, case postale, 3001 Berne, office@gdk-cds.ch
- Société suisse de microbiologie (SSM), gilbert.greub@chuv.ch; reto.lienhard@ne.ch; adrian.egli@usb.ch